



**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE HYDRAULIQUE, ENVIRONNEMENT**

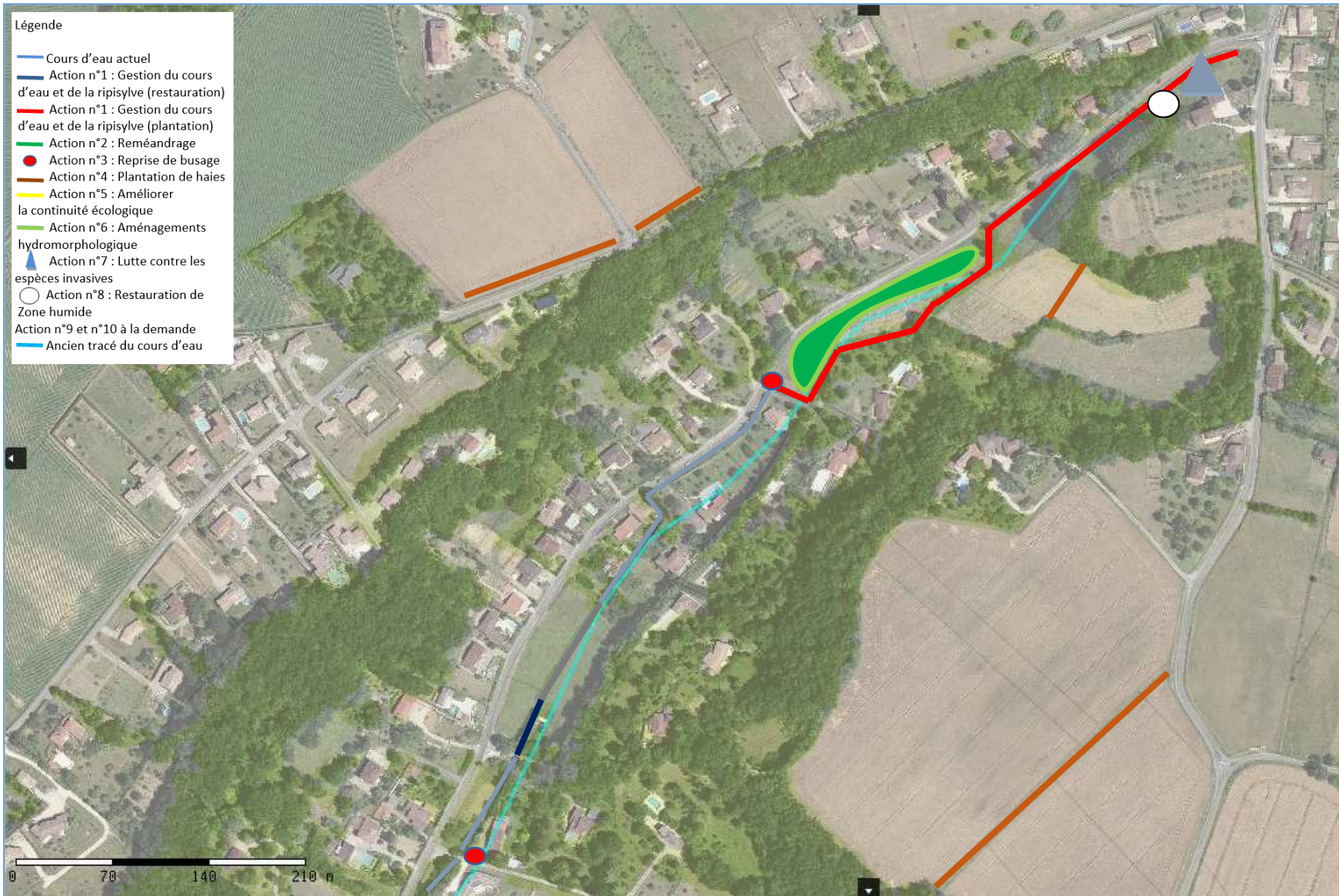
ELABORATION DU PPG DU TOULZA

**Dossier préalable de déclaration d'intérêt
général au titre de l'article L.211-7 du Code
de l'Environnement et d'autorisation au
titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même
code**

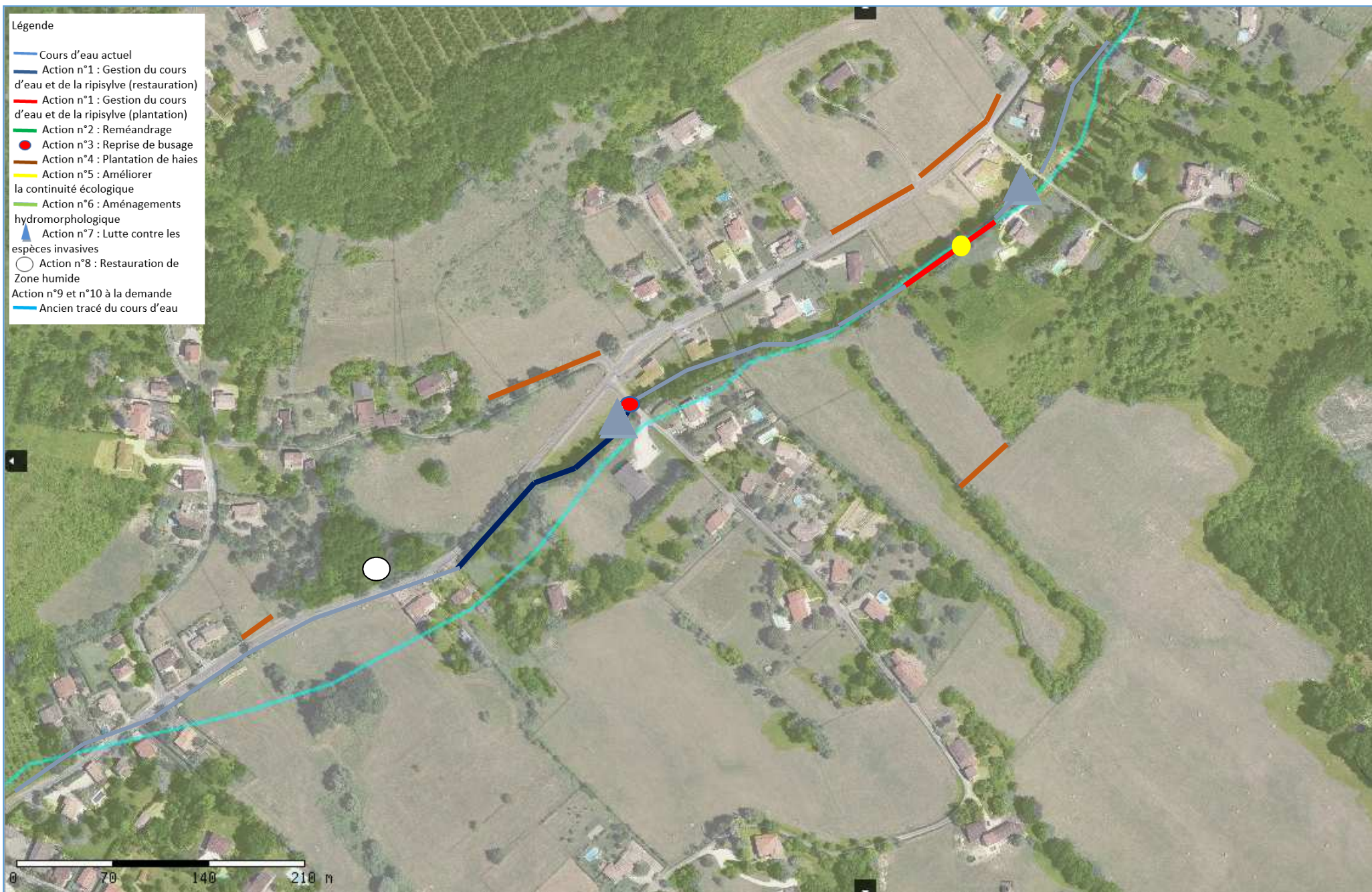
Annexe 2 : Atlas du programme d'actions

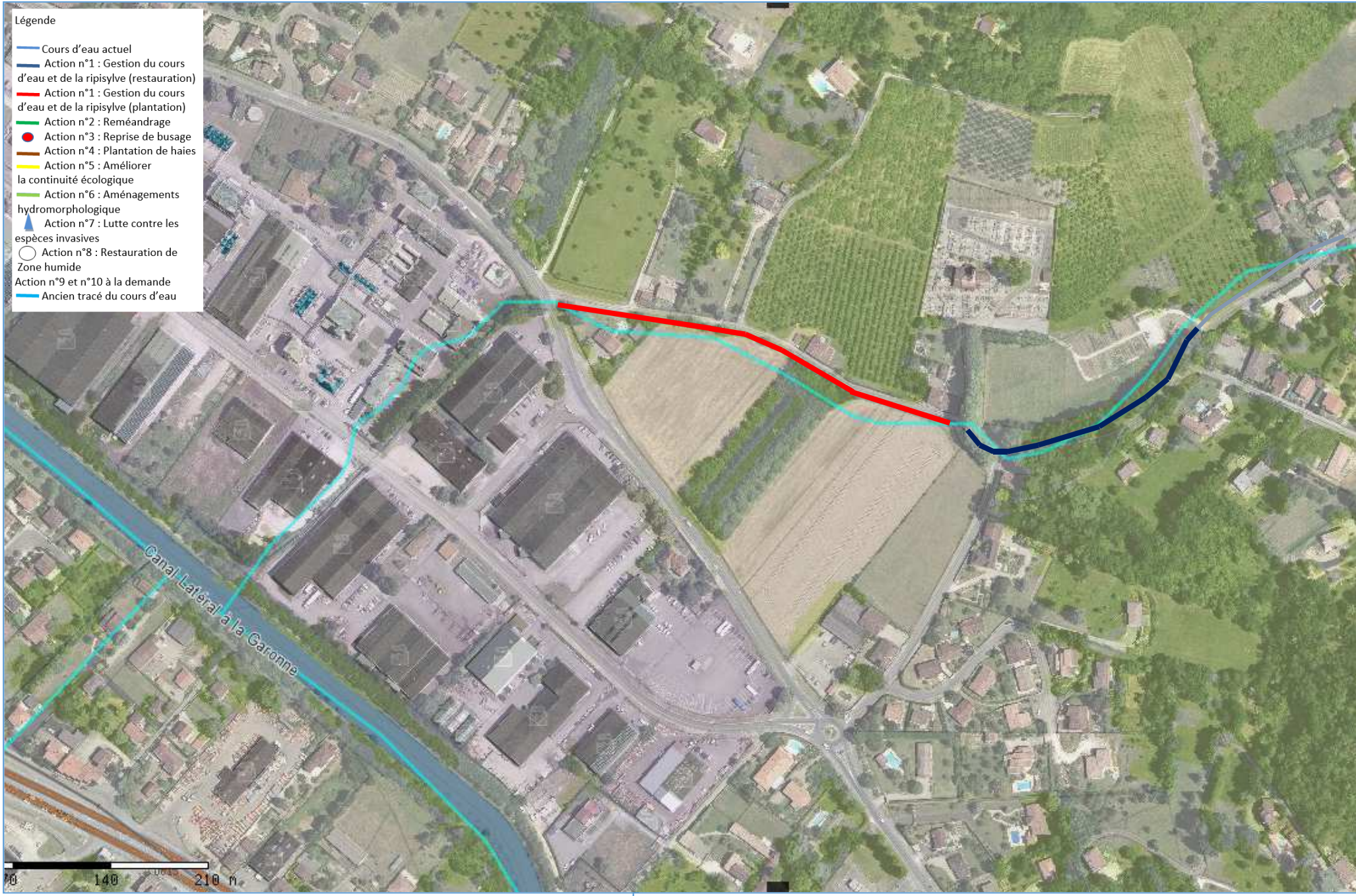
Légende

- Cours d'eau actuel
- Action n°1 : Gestion du cours d'eau et de la ripisylve (restauration)
- Action n°1 : Gestion du cours d'eau et de la ripisylve (plantation)
- Action n°2 : Reméandrage
- Action n°3 : Reprise de usage
- Action n°4 : Plantation de haies
- Action n°5 : Améliorer la continuité écologique
- Action n°6 : Aménagements hydromorphologique
- ▲ Action n°7 : Lutte contre les espèces invasives
- Action n°8 : Restauration de Zone humide
- Action n°9 et n°10 à la demande
- Ancien tracé du cours d'eau









- Légende**
- Cours d'eau actuel
 - Action n°1 : Gestion du cours d'eau et de la ripisylve (restauration)
 - Action n°1 : Gestion du cours d'eau et de la ripisylve (plantation)
 - Action n°2 : Reméandrage
 - Action n°3 : Reprise de busage
 - Action n°4 : Plantation de haies
 - Action n°5 : Améliorer la continuité écologique
 - Action n°6 : Aménagements hydromorphologique
 - ▲ Action n°7 : Lutte contre les espèces invasives
 - Action n°8 : Restauration de Zone humide
 - Action n°9 et n°10 à la demande
 - Ancien tracé du cours d'eau